

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
<p align="center">Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</p>			

EMPLACEMENT			
Adresse :			
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	<input type="checkbox"/> Oui

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE			
Type de projet :	<input type="checkbox"/> Kiosque saisonnier pour la vente de produits de la ferme		
	<input type="checkbox"/> Utilisation d'un véhicule récréatif ou d'un équipement de camping ou d'une roulotte		
	<input type="checkbox"/> Vente temporaire à la vente au détail et à la fabrication de produits		
	<input type="checkbox"/> Vente d'arbres de Noël et autres décorations		
Localisation :	<input type="checkbox"/> Cour avant	<input type="checkbox"/> Cour lat. gauche	<input type="checkbox"/> Cour lat. droite <input type="checkbox"/> Cour arrière
Type de bâtiment :	<input type="checkbox"/> Kiosque	<input type="checkbox"/> Comptoir de vente	<input type="checkbox"/> Chapiteau (tente) <input type="checkbox"/> Roulotte
Matériaux utilisés :	<input type="checkbox"/> Bois peint	<input type="checkbox"/> Bois traité	<input type="checkbox"/> Structure de métal
Heures d'ouverture :		Nombre d'employés :	
<input type="checkbox"/> Sur une copie du certificat de localisation, localisez l'usage ou la construction temporaire par rapport au bâtiment principal, aux limites de propriété, au champ d'épuration et aux autres bâtiments (si requis).			
<input type="checkbox"/> Un croquis détaillé de la construction temporaire, réalisé proprement et à l'échelle, contenant les informations suivantes :			
a) Les dimensions (m ²) et la hauteur des murs,		c) Le revêtement et la forme du toit (pente : ex : 8/12),	
b) Le revêtement extérieur (matériau, couleur),		d) Le type de fondation.	

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Usage temporaire	100 \$	Selon l'usage

CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS

Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION

KIOSQUE SAISONNIER	<p>Autorisé dans la zone agricole (A) lorsqu'un usage des classes A1 ou A2 est autorisé et exercé ainsi que dans toutes les zones lorsqu'un usage des classes C2 ou C8 est autorisé.</p> <p>La superficie au sol du kiosque ne doit pas excéder 30 mètres carrés.</p> <p>Les matériaux utilisés doivent être de bois peint ou traité ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée d'une épaisseur minimale de 15 millimètres; l'usage de polythène est prohibé.</p> <p>Le kiosque doit être implanté à plus de 2 mètres de la ligne avant, latérale ou arrière.</p> <p>Le kiosque doit être implanté pour une période n'excédant pas 6 mois.</p>
VÉHICULE RÉCRÉATIF OU ÉQUIPEMENT DE CAMPING OU ROULOTTE	<p>Autorisés seulement à des fins d'habitation temporaire dans les campings autorisés et aménagés à cet effet.</p> <p>Par exception, ils sont également autorisés pour une période ne dépassant pas 3 mois suivant un sinistre ayant rendu une habitation de la classe d'usage « Habitation unifamiliale (H-1) » inhabitable.</p>
VENTE TEMPORAIRE COMPLÉMENTAIRE À LA VENTE AU DÉTAIL ET FABRICATION DE PRODUITS	<p>Autorisé sur un terrain occupé par un usage autre que l'habitation, sur lequel le bâtiment principal exerce de la vente au détail ou la fabrication du produit.</p> <p>La vente temporaire par établissement commercial est fixée à 180 jours maximum par année. Toute enseigne ou affiche hors du terrain est prohibée.</p> <p>La superficie maximale d'un chapiteau ou d'une tente est de 30 mètres carrés.</p> <p>Les comptoirs de vente peuvent être localisés dans la cour avant, les cours latérales et arrière, à une distance minimale de 2 mètres des limites de terrain.</p>
VENTE D'ARBRES DE NOËL ET AUTRES DÉCORATIONS	<p>Autorisé sur un terrain occupé par un usage autre que l'habitation.</p> <p>La vente d'arbres de Noël incluant les couronnes et autres aménagements arboricoles associés à la fête de Noël est autorisée du 1er décembre au 31 décembre de chaque année.</p> <p>Le point de vente, le bâtiment temporaire transportable ou la roulotte doivent être implantés à plus de 2 mètres de la ligne avant, latérale ou arrière.</p>

RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la [Politique de confidentialité de la Municipalité](#).

Signature :		Date :	
-------------	--	--------	--

À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

Matricule :		Type de lot :	
Zone :		N° de lot :	C.O.S. :
N° de la demande :		N° de permis :	
Nom de l'inspecteur :		Date :	